

Montréal, le 17 janvier 2014

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande d'approbation des caractéristiques du service d'intégration éolienne et de la grille d'analyse en vue de l'acquisition d'un service d'intégration éolienne  
Dossier de la Régie : R-3848-2013**

---

Chères consœurs, chers confrères,

L'audience dans le dossier cité en objet se tiendra de **9 h à 15 h, du 20 au 24 janvier 2014 ainsi que les 27 et 30 janvier 2014, dans la salle Cornélius Krieghoff** des bureaux de la Régie à Montréal.

La Régie a pris connaissance de la « Requête en rejet et radiation d'extraits de la preuve des intervenants AQCIE/CIFQ et EBM et requête en exception déclinatoire » du Distributeur datée du 13 janvier 2014 ainsi que des « Arguments préliminaires en irrecevabilité » énoncés dans l'« Argumentation amendée du Procureur général du Québec » datée du même jour.

La Régie entendra les participants, incluant le Procureur général du Québec, sur ces moyens préliminaires en début d'audience le 20 janvier 2014. Au préalable, la Régie entendra l'AQCIE/CIFQ sur la question ci-jointe visant à faire préciser la portée de sa contestation sur la validité des Règlements pris en vertu des Décrets.

Nous vous transmettons, avec la présente, le calendrier de l'audience, préparé à la lumière des informations transmises par tous les participants.

La Régie rappelle qu'elle s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité, dans la mesure du possible, afin de tenir compte des imprévus qui peuvent survenir dans le cadre de cette audience. Par exemple, certains intervenants pourraient être appelés à présenter leur preuve ou leur argumentation plus tôt que prévu au calendrier et la Régie s'attend à ce qu'ils soient prêts à ce faire.

Veillez agréer, chères consœurs et chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as

p.j.